

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique
de la ville-habitat-
logement

OBJET :
OPERATION
« CŒUR DE
VILLE » N°2016-07
- ATTRIBUTION
DE SUBVENTIONS
AU TITRE DES
REHABILITATIONS
DES FACADES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 05.04.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.04.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 15.04.2016

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2016,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL
Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI
Giovanni, BESSET Jacqueline, GRIMAUD Gérard, GARRIGUES Michel, GRIMAUD
Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth,
CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, SOULIER Agnès, THOMAS-
DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS
Jeanne, THOMAS Eric,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES
Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,

M. SCHNEIDER Daniel donne procuration à M. THOMAS Eric,

Secrétaire : Mme Sarah EL KHAZ,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de
vie, la Commune a mis en place une aide financière pour inciter les
propriétaires à réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur
de ville et visibles du domaine public.

Les modalités d'attribution de ces aides ont été définies par délibérations
du Conseil Municipal n° 2012-243 du 29 octobre 2012, n° 2014-104 du
10 mars 2014 et n° 2016-44 du 24 février 2016.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des demandes de paiement
annexé à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville et réunissant les
conditions définies pour l'obtention des subventions.

Il précise que les travaux réalisés par les propriétaires sont conformes
aux prescriptions et aux devis déposés.

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer la subvention aux
propriétaires concernés selon le tableau présenté en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire
Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 06
avril 2016

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE au vu des dossiers de demande de paiement déposés, de verser, au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, les subventions figurant sur le tableau présenté en annexe.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement 2016 » de la commune, nature 20422.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 avril 2016.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
15 AVR. 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
14 AVR. 2016
Par publication le :
15 AVR. 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 14/04/2016
N°011-211100763-20160411-2016-86-DE

Annexe : tableau demande de paiement – subvention « façades »

propriétaire	Traitement forfait	cadastre	adresse projet	Coût travaux TTC (€)	subvention Ville (€)				Date agrément
					taux	Subvention *	Plafond	Montant	
Madame Christiane NEPLES	complet 120 € / m ²	AH 89	29 rue de l'Embleur et complément « volets »	34 639.65	40 %	1 187.04	4 000.00	7 187.04	30/03/2015
			rue des Moulins et rue des Caves		60 %	10 474.20	6 000.00		
Madame Claudine DELLER	peinture 55 € / m ²	AH 344	34 rue de l'Hôpital	7 308.51	60 %	1 156.32	6 000.00	3 349.68	30/03/2015
	complet 120 € / m ²		Impasse Saint Antoine		40 %	2 193.36	4 000.00		
Monsieur Olivier BASSE	complet 120 € / m ²	AH 38	5 rue des Moulins et complément « volets »	9 296.88	60 %	4 357.20	6 000.00	4 357.20	04/11/2014
Monsieur Giedrius MACNORIUS	complet 120 € / m ²	AC 656	25 avenue Georges Pompidou (hors OPAH)	12 481.50	20 %	2 880.00	3 000.00	2 880.00	17/11/2015
Total								17 773.92	

*Surface retenue en m² X forfait de travaux par m²

Le montant de la subvention totale ne peut pas excéder 80 % du coût total des travaux